

- protection des systèmes d'information.

Le secteur aéronautique en Wallonie est structuré autour du pôle de compétitivité Skywin. Celui-ci regroupe les acteurs industriels tant du secteur aéronautique que du secteur spatial ainsi que les universités, centre de recherche et de formation. Il permet de structurer l'ensemble des acteurs, leur donne une meilleure visibilité et est de ce fait l'interlocuteur naturel et privilégié des équipementiers qui cherchent à identifier les acteurs susceptibles de participer aux projets couverts par les domaines précités.

Les industriels du secteur aéronautique sont par ailleurs regroupés au sein de plusieurs associations professionnelles qui ont pour objectif de défendre et promouvoir les intérêts industriels.

Ces associations ont pour nom Agoria, FLAG, BAG ou encore EWA pour ce qui concerne la composante régionale. Toutes se positionnent depuis plusieurs années déjà dans le dossier du renouvellement. Toutes ces associations ont de nombreux contacts avec les cabinets des ministres fédéraux. Ces organismes sont très actifs pour promouvoir également d'autres collaborations industrielles avec les équipementiers du secteur ou périphériques à celui-ci.

La publication de l'appel d'offres était néanmoins essentielle pour permettre d'avancer dans les discussions et apprécier sur des bases plus concrètes les potentialités offertes par ce contrat ; celles-ci devraient pouvoir être mieux évaluées dans les mois qui viennent.

De mon côté, je suis en contact régulier avec les représentants de l'EWA et de Skywin de manière à suivre l'évolution de leurs discussions et, le cas échéant, à leur apporter mon support par rapport au Gouvernement fédéral et ce, dans le respect d'un prescrit légal aujourd'hui très contraignant et qui n'autorise plus les compensations telles que pratiquées dans le passé.

Par ailleurs, je suis en relation avec les ministres fédéraux de la Défense et de l'Économie pour estimer, susciter et anticiper les retombées économiques de cet appel d'offres. Différents échanges doivent encore avoir lieu les prochaines semaines.

Je m'entretiendrai en parallèle avec le secteur aéronautique wallon afin de bien me coordonner avec lui et travailler ensemble de manière à promouvoir les meilleures retombées économiques de ce marché.

Deux délégations de groupements industriels ont eu des contacts avec mon cabinet, en présence notamment de représentants de l'industrie aéronautique wallonne.

Le secteur aéronautique est un des secteurs industriels prioritaires. Jadis, le programme F-16 a contribué au développement du secteur. Aujourd'hui, nous avons, en Wallonie, des acteurs économiques qui

présentent un excellent profil de partenaires industriels ou de fournisseurs à l'échelle mondiale.

Nous resterons attentifs à défendre les intérêts économiques de notre Région dans ce marché extrêmement important.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonet.

**Mme Simonet** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète et pour les différents contacts qui existent, qui se déploient tant au niveau des industriels directement par leurs associations ou même par Skywin, mais également les contacts que vous avez dans le respect, bien entendu, des règles européennes. On parle de retours sociétaux, c'est plus élégant, mais c'est certain que cela n'est pas neutre. Au-delà de ces retours, il y a toujours la possibilité de nouer des partenariats et pour nos entreprises d'ouvrir des champs de compétences complémentaires, ce qui évidemment, est également important, mais je vous sais particulièrement attentif et je vous en remercie.

#### **QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE L'AWEX ET LE QUARTIER DE L'INNOVATION DE MONTRÉAL »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'accord de partenariat entre l'AWEx et le Quartier de l'innovation de Montréal ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Monsieur le Ministre, début septembre 2016, l'AWEx a signé un accord de partenariat avec le Quartier de l'innovation de Montréal dont l'objectif est de permettre à des start-up wallonnes et québécoises de se développer dans un écosystème encourageant l'innovation et de se développer plus facilement sur le marché nord-américain et européen.

Le Quartier de l'innovation de Montréal est un projet des universités McGill et de l'École de technologie supérieure de Montréal qui vise à développer un écosystème d'innovation par le biais de huit incubateurs et accélérateurs d'entreprises. L'idée étant d'intégrer socialement l'innovation.

Chez nous, le programme Nest'up de Creative Wallonia est un projet similaire qui a permis, depuis sa création jusqu'à septembre 2016, de faire évoluer

32 jeunes entreprises wallonnes et générer 240 nouveaux emplois en trois ans. Une des spécificités du Quartier de l'innovation de Montréal est d'axer le travail sur la seconde chance en permettant à certaines start-up recalées par les incubateurs de défendre à nouveau leur projet. Suite à la signature de cet accord, une entreprise wallonne active dans le marketing responsable, Creo2, s'est installée à Montréal en vue d'y développer son business.

M. le Ministre peut-il nous donner l'état des lieux de ce partenariat ? Combien d'entreprises wallonnes se sont installées dans le Quartier de l'innovation de Montréal ? Le développement de leur business sur le marché nord-américain rencontre-t-il les attentes et les premiers objectifs, notamment sur le plan de l'emploi ? Inversement, qu'en est-il des entreprises québécoises qui se sont implantées auprès d'incubateurs Nest'up de Creative Wallonia ?

M. le Ministre estime-t-il que le modèle du Quartier de l'innovation serait intéressant à développer tel quel chez nous ? Si oui, comment envisage-t-il que Nest'up s'en inspire dans son développement ? Quel avenir entendez-vous donner à ce partenariat ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, en effet, l'AWEx a signé un accord avec le Quartier de l'innovation en septembre 2016 pour faciliter les échanges de start-up entre le Québec et la Wallonie. Ce programme d'échange rend accessibles les infrastructures disponibles dans chaque région. Ainsi, les entreprises québécoises voulant tester le marché européen peuvent bénéficier gratuitement des infrastructures *Welcome Offices* de l'AWEx. Ces centres offrent une série de services, notamment la présence d'un gestionnaire multilingue, des conseils administratifs et logistiques, ainsi qu'une assistance pour comprendre la culture entrepreneuriale wallonne.

À l'opposé, les entreprises wallonnes qui souhaitent tester le marché québécois seront orientées vers l'offre la plus adaptée parmi les accélérateurs/incubateurs partenaires du Quartier, afin d'y établir leur présence en sol québécois.

Le Quartier de l'innovation est un écosystème d'innovation en plein cœur de Montréal qui vise à accroître le potentiel de créativité de la métropole. Il a été lancé en mai 2013 par l'École de technologie supérieure et l'Université McGill à laquelle se sont jointes l'Université Concordia et l'Université du Québec à Montréal. Depuis, une vingtaine de partenaires corporatifs y ont également ajouté leur force.

Le Quartier de l'innovation mise sur les ressources complémentaires de ses nombreux partenaires de

recherche, de formation, en innovation ou en entrepreneuriat pour la création de projets concrets. Les organismes partenaires de l'AWEx sont le Salon 1861, le Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal, le Griffin Camp, Centech et District 3.

Notre accord avec le Quartier de l'innovation s'inscrit dans le cadre d'un programme d'incubation que l'AWEx a mis au point aux États-Unis et au Canada, pour permettre à nos entreprises de se développer de façon pérenne sur le continent nord-américain dans différents secteurs. Il repose sur un réseau de partenaires basés dans de grandes métropoles :

- Philadelphie pour les sciences du vivant et les dispositifs médicaux ;
- Houston pour diverses technologies de pointe, en partenariat avec l'université de Texas A&M ;
- Le Runway à San Francisco, orienté vers les start-up numériques ;
- le Quartier de l'innovation à Montréal.

Grâce au soutien que nous avons reçu du Quartier de l'innovation, une première entreprise wallonne active dans le marketing responsable s'est installée dans l'un de ses accélérateurs, le Griffin Camp, pour développer ses activités sur le marché québécois.

Elle a ainsi pu valider l'intérêt du marché, définir une stratégie pour se développer au Québec et identifier des clients, avec le soutien de nos partenaires. CREO a décidé d'ouvrir un bureau de représentation commercial à Montréal suite à cette expérience fructueuse. La perspective de signature de beaux contrats sur ce marché devrait permettre d'accroître leur chiffre d'affaires et, on l'espère, réaliser une augmentation de leur effectif à plus long terme. Il est encore tôt pour dresser un bilan, mais je suis persuadé que ce premier résultat prometteur devrait inciter d'autres entreprises à utiliser ce partenariat.

Le modèle développé en Wallonie par Creative Wallonia Engine et Nest'up a attiré l'attention de nos interlocuteurs montréalais qui ne disposent pas d'une politique de soutien aussi forte de la part de leur gouvernement provincial.

Le caractère innovant de l'approche et de la méthodologie de Nest'up a également été salué par les Québécois. Des collaborations entre accélérateurs sont actuellement à l'étude.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et les différents éléments cités. C'était très étayé concernant notamment les différents partenariats sur place.

Comme vous l'avez dit, il est encore trop tôt pour établir un bilan. Maintenant, le fait d'avoir déjà une

entreprise qui s'est aventurée sur les terres québécoises peut être considéré comme encourageant et cela va peut-être inciter d'autres à le faire.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À  
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU  
NUMÉRIQUE, SUR « LE CENTRE DE  
PROTONTHÉRAPIE À CHARLEROI »**

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À  
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU  
NUMÉRIQUE, SUR « LE CENTRE DE  
PROTONTHÉRAPIE À CHARLEROI »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de M. Jeholet, sur « le centre de protonthérapie à Charleroi » ;
- de Mme Trotta, sur « le centre de protonthérapie à Charleroi ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet (MR).** - Monsieur le Ministre, vendredi dernier, je voyais un article de presse qui relatait le premier centre belge de protonthérapie à Leuven à la mi-2019.

On mentionne que les premiers patients devraient pouvoir être traités à la mi-2019 au plus tard et que ce centre était le fruit d'une collaboration clinique et scientifique entre cinq hôpitaux universitaires et leurs hôpitaux de réseau, notamment l'UCL.

C'est un dossier qui remonte. Cela ne date pas d'hier et en Wallonie, on parle depuis longtemps déjà d'un centre de protonthérapie en Région wallonne, à Charleroi en l'occurrence.

Mi-2013, le Gouvernement wallon se réjouissait d'être parvenu à un accord sur le projet. La Wallonie devait participer au financement et soutenir le projet porté par la société IBA, l'UCL et les cliniques St Luc.

Tout aurait pu être conclu assez vite quand les pôles de compétitivité BioWin et MecaTech, interrogés sur l'opportunité d'un tel centre en Wallonie, ont recommandé de localiser ce centre à Louvain-la-Neuve en raison de la proximité d'IBA, de l'UCL et des centres de recherche médicale, mais manifestement, ce n'est pas le choix qui avait été porté et le choix, c'est plutôt, pour des raisons que je ne connais pas, mais je doute un peu, s'est porté sur Charleroi.

Après, le projet initial n'a pu être soutenu par les porteurs initiaux et donc, les universités francophones à l'exception de l'UCL ont décidé de soutenir ce projet.

C'est pourquoi, évidemment, l'UCL a soutenu le projet à Leuven qui sera fonctionnel à partir de mi-2019.

À l'époque, en 2014, vous évoquiez déjà un budget en 2015 pour ce projet et fin 2015, sur la requête d'une entreprise américaine, le Tribunal civil de première instance de Bruxelles a suspendu la décision d'attribuer le marché en procédure négociée sans publicité à l'entreprise IBA et dès lors, un marché public européen a été lancé fin juillet 2016. Les offres devant être déposées pour le 30 septembre dernier.

Monsieur le Ministre, je sais bien qu'il y a des questionnements par rapport à la méthode, par rapport à la pratique. Cela relève évidemment du médical, je ne rentrerai pas sur le volet médical, mais suite à ce marché public européen, il semble qu'IBA soit finalement sélectionnée. Pouvez-vous confirmer le choix ?

Tous les recours possibles, notamment par l'entreprise américaine, sont-ils épuisés ?

Se pose alors la question de l'investissement public. C'est évidemment une nouvelle technologie qui touche notamment les enfants atteints du cancer et les progrès médicaux ne doivent pas toujours être freinés par les problèmes budgétaires, mais on parle quand même d'un investissement public important, 47 millions d'euros.

Confirmez-vous le montant évoqué à l'époque, mais je suppose qu'il est peut-être un peu majoré aujourd'hui ?

Comment ce budget est-il ventilé ? Cent pour cent de la somme des 47 millions d'euros, concerne-t-elle l'investissement ?

Je vous posais la question de savoir si l'UCM avait rejoint le consortium universitaire francophone. C'est clair que c'est non. Un autre choix a été fait.

Quel est le calendrier de l'investissement et les travaux ?

Le fait qu'un centre de protonthérapie ouvre ses portes à Leuven à la mi-2019 hypothétique-t-il le projet wallon ? Y a-t-il des experts, des scientifiques qui estiment que deux centres en Belgique, c'est peut-être trop ? En tout cas, j'espère qu'il n'y aura pas de débat bêtement communautaire. La maladie du cancer mérite autre chose.

Voilà des questions qui se posent dans un projet qui a quand même pris beaucoup de retard. Je vous interroge donc, Monsieur le Ministre, bien évidemment sur vos intentions, les intentions politiques du Gouvernement par rapport à ce projet et puis, par rapport au montant de l'investissement, par rapport au calendrier, par rapport au calendrier. Voilà un certain nombre de questionnements par rapport à ce projet.